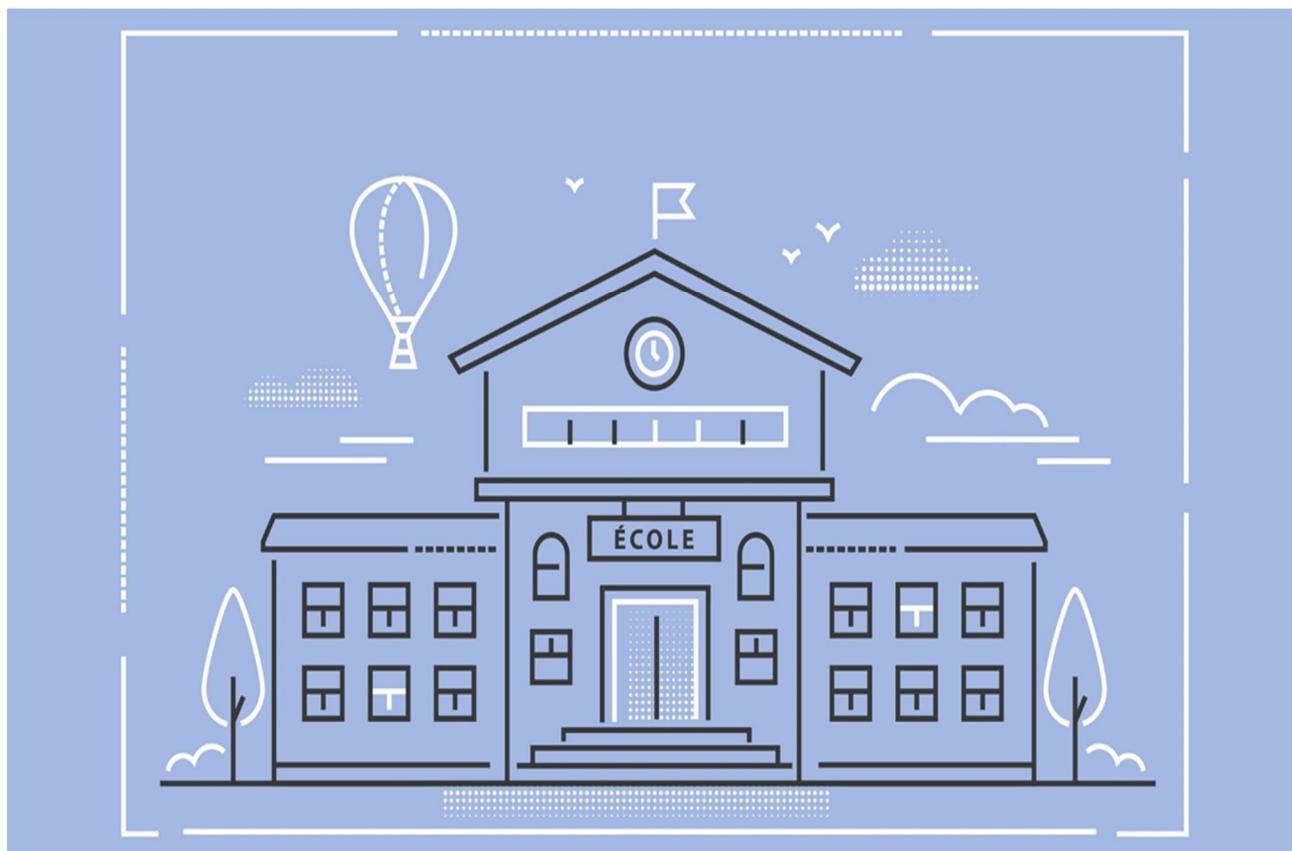




VILLE DE MORLAIX

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le **4 FEV. 2022**
ID : 029-212901516-20220211-DF220102-DE



NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil municipal du
10 février 2022

SOMMAIRE

1.	LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	3
1.1	EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	3
1.2	FONCTIONNEMENT	4
1.2.1	Présentation par nature :	4
1.2.2	Présentation par fonction :	14
1.2.3	Présentation par service :	14
1.3	INVESTISSEMENT	15
1.3.1	Présentation par nature :	15
1.3.2	Présentation par fonction :	19
1.3.3	Présentation par opération :	20
1.4	ANALYSE FINANCIERE	21
1.4.1	Les capacités d'épargne :	21
1.4.2	Les caractéristiques de la dette :	23
1.4.3	Les principaux ratios financiers :	23
2.	LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX	25
2.1	POLE PETITE ENFANCE (PPE)	25
2.2	CUISINE CENTRALE	25
2.3	PARC DE LANGOLVAS	26
2.4	CENTRE DE SANTE MUNICIPAL (CSM)	26
3.	PRESENTATION BUDGETAIRE 2022 CONSOLIDEE :	27

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le budget de fonctionnement de la Ville de Morlaix s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **23 425 000 €**, contre 23 010 000 € en 2021. L'équilibre budgétaire impose un virement de 775 000 € à la section d'investissement. La politique d'investissement 2022 s'élève à 10 400 000 € dont **7 662 210 €** de dépenses d'équipement.

PROJET EQUILIBRE GENERAL BP 2022

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		ATTENUATION DE PRODUITS	ATTENUATION DE CHARGES
		54 500 €	340 000 €
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	PRODUITS DU DOMAINE
		4 470 817 €	3 401 112 €
		CHARGES DE PERSONNEL	AUTRES PRODUITS
		12 893 000 €	115 240 €
		AUTRES CHARGES COURANTES	Produits financiers + produits exceptionnels + travaux en régie + quote-part des subventions d'investissement
		3 703 804 €	IMPÔTS ET TAXES
		CHARGES FINANCIERES	14 614 435 €
		293 120 €	DOTATIONS, PARTICIPATIONS
	AUTRES DEPENSES	4 605 313 €	
	DAP + chapitre 67 1 234 759 €	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	348 900 €	
	775 000 €	TOTAL	
TOTAL		23 425 000 €	23 425 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		REMBOURSEMENT DU CAPITAL	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT
		1 504 790 €	775 000 €
		EQUIPEMENT	DOTATIONS AMORTISSEMENT
		7 662 210 €	983 220 €
		dont Etudes, logiciels Subventions d'équipement Matériels, acquisitions foncières, travaux	AUTRES RESSOURCES
			1 825 000 €
		PRETS D'HONNEUR	SUBVENTIONS
		5 000 €	2 208 973 €
		EMPRUNT DE TRESORERIE	EMPRUNT
		1 000 000 €	3 356 177 €
		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	Prêts d'honneur + remboursement emprunt PPE
		3 000 €	26 630 €
	OPERATIONS PATRIMONIALES	EMPRUNT DE TRESORERIE	
	190 000 €	1 000 000 €	
	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	35 000 €	190 000 €	
	TOTAL	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	10 400 000 €	35 000 €	
TOTAL		10 400 000 €	33 825 000 €
TOTAL	33 825 000 €	33 825 000 €	

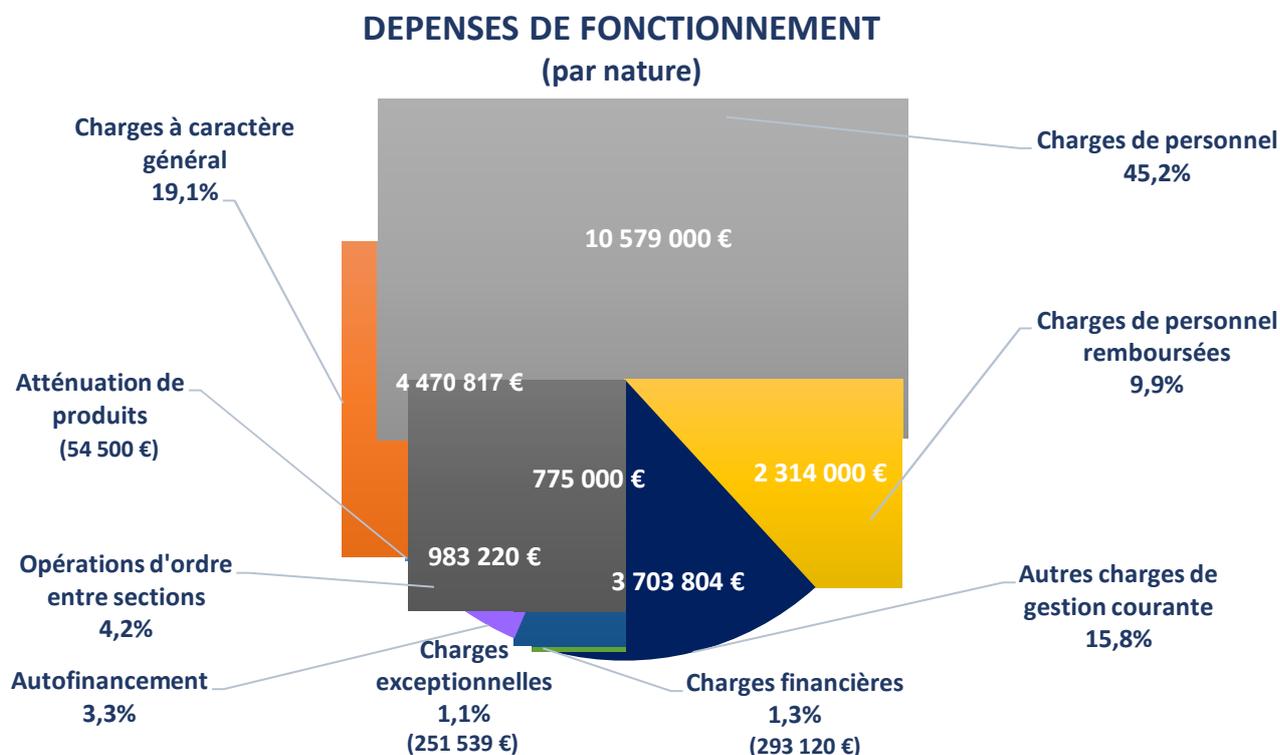
1.2 FONCTIONNEMENT

1.2.1 Présentation par nature :

➤ Dépenses :

Les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire** retiennent une hausse des dépenses de + 1.8 % (soit + 415 000 €) ce qui porte l'équilibre de la section de fonctionnement à 23 425 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2021	BP 2022	Evol /BP 2021
014	Atténuation de produits	0,2%	59 500	54 500	-8,4%
011	Charges à caractère général	19,1%	4 383 350	4 470 817	2,0%
012	Charges de personnel	45,2%	10 271 540	10 579 000	3,0%
012	Charges de personnel remboursées	9,9%	2 238 000	2 314 000	3,4%
65	Autres charges de gestion courante	15,8%	3 596 660	3 703 804	3,0%
66	Charges financières	1,3%	284 100	293 120	3,2%
67	Charges exceptionnelles	1,1%	242 030	251 539	3,9%
023	Autofinancement	3,3%	1 000 000	775 000	-22,5%
042	Opérations d'ordre entre sections	4,2%	934 820	983 220	5,2%
TOTAL		100,0%	23 010 000	23 425 000	1,8%



✓ **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : elles augmentent de + 2.0 % (soit + 87 467 €) pour atteindre 4 470 817 € en 2022. Cette augmentation s'explique principalement par les variations suivantes :

- **Service Affaires culturelles** : augmentation de + 15 000 € (+ 8.5 %) avec la reprise des événements prévus en 2022.
- **Service Musée** : augmentation de + 5 400 € (+8.4 %) avec des contrats de maintenance (alarmes, entretien des orgues, site internet, etc.) et de prestations de service (communication, conservation préventive, actions éducatives, formation des agents, etc.) en hausse.
- **Service Vie associative** : augmentation de + 12 000 € (+ 30.2 %) correspondant à l'inscription de crédits nouveaux pour mettre en place la participation citoyenne (accompagnement à la mise en place et à la maintenance d'une plateforme en ligne, location du Parc de Langolvas pour des réunions, etc.)
- **Service Police municipale** : augmentation de + 7 250 € (+ 49.0 %) avec notamment l'achat de vêtements de travail pour les nouveaux agents arrivés dans la collectivité (gilets pare-balles, etc.) et une modification de nature de certains contrats de maintenance (du chapitre 65 au chapitre 011).
- **Service Finances** : diminution de – 21 973 € (– 10.3 %) due principalement à la baisse des stocks au magasin, avec en prévision pour l'année 2022, moins d'achat de produits liés à la crise sanitaire (masques, gels, gants, etc.) et à l'inscription nouvelle des dépenses liées aux abonnements (au lieu du service des marchés publics).
- **Service Marchés publics** : diminution de – 10 870 € (– 6.4 %) avec principalement la documentation générale (pour l'ensemble des services de la Ville) qui est maintenant budgétée sur le service des finances.
- **Service Propreté urbaine** : diminution de – 67 000 € (– 30.5 %) avec la suppression du contrat avec la société Erina pour le désherbage de la voirie.
- **Service Espaces publics** : augmentation de + 100 000 € (+ 24.4 %) avec l'inscription des dépenses relatives aux illuminations de Noël (marché notifié en 2021).
- **Service Patrimoine Bâti** : augmentation de + 28 550 € (+ 10.1 %) essentiellement due à des frais de maintenance en hausse (bâtiments scolaires et salles de sports).
- **Service Espaces verts** : diminution de – 16 500 € (– 9.9 %) des dépenses liées à l'achat de produits de traitement et à l'entretien de la voirie (débroussaillage, etc.).
- **Service Fluide** : augmentation de + 47 000 € (+ 7.6 %) afin d'absorber la hausse des tarifs d'électricité et de gaz prévue en 2022.
- **Service La Virgule** : diminution de – 18 300 € (– 32.1 %) et plus particulièrement les dépenses alimentaires, les fournitures de petits équipements et les frais de réception. Ces frais étant plus importants en 2021, année d'ouverture de cette plateforme culturelle.
- **Service Transition écologique** : un budget de 8 700 € a été inscrit pour ce nouveau service afin de financer un certain nombre d'actions (feuille de route de la transition écologique, la Virgule verte, le tri sélectif, commission extra-municipale du temps long, etc.).

✓ **Chapitre 012 - Charges de personnel** : elles s'élèvent à 12 893 000 € (y compris le FONJEP pour 65 000 €), soit une croissance de + 383 460 € (+ 3.1 %) par rapport au BP 2021 et représentent 45.2 % (contre 44.6 % en 2021) du budget total (hors charges de personnel remboursées par les budgets annexes).

En effet, une partie de ces charges est remboursée par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, du Pôle Petite Enfance (PPE) et du Parc de Langolvas pour un montant prévisionnel de 2 314 000 €.

Cette augmentation s'explique par :

- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT);
- Le maintien de l'enveloppe pour les avancements d'échelon, de grade et des promotions internes ;
- L'augmentation du régime indemnitaire (+ 37 € brut pour les salaires de moins de 3 000 € par mois suite au protocole signé avec l'Intersyndicale) ;
- Des contrats « Economat » pour la mise en place du protocole sanitaire Covid (écoles, bâtiments, accueil de loisirs, etc.) ;
- L'augmentation du nombre de cotisants au CNAS du fait de la pérennisation de certains postes ;
- L'augmentation de la participation à la Prévoyance (+ 4 € brut suite au protocole signé avec l'Intersyndicale) ;
- Deux tours d'élections supplémentaires en 2022 par rapport à 2021.

Dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, le pré Compte Administratif 2021 a été estimé à 12 825 000 € (hors FONJEP) au chapitre 012. Le BP 2022 est fixé à 12 828 000 € (hors FONJEP) pour ce même chapitre, soit une hausse de + 3 000 €.

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : ce chapitre budgétaire augmente de + 3.0 %, (soit + 107 144 €) et est estimé à 3 703 804 €.

Il s'agit des subventions versées aux associations (1 383 160 € soit + 8 160 € par rapport au BP 2021) et au CCAS (590 000 € y compris le Dispositif de Réussite Educative suite au désengagement du Département).

La prise en compte du fonctionnement du Pôle Petite Enfance et notamment des charges de personnel nécessitent le versement d'une subvention d'équilibre en faveur de ce budget annexe d'un montant de 1 137 044 € pour l'année 2022 (+ 67 044 € par rapport au BP 2021).

Le forfait de participation aux écoles privées est estimé à environ 298 000 € en 2022 (+ 5.7 % par rapport au BP 2021).

✓ **Chapitre 66 - Charges financières** : elles sont estimées pour 2022 à 293 120 € (+ 3.2 %).

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts de la Ville estimés à 290 000 €, les derniers intérêts versés à Morlaix Communauté pour le remboursement de l'emprunt de la caserne (120 €) et divers frais et commissions bancaires.

✓ **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** : elles sont estimées pour 2022 à 251 539 €, soit une hausse de + 9 509 € (+ 3.9 %). L'équilibre du budget annexe de Langolvas implique le versement d'une subvention de 154 448 €, en légère baisse par rapport au BP 2021 (- 3 512 €). Pour la Cuisine Centrale, la subvention d'équilibre est fixée à 95 021 €. Cette année, une subvention d'équilibre de 30 000 € est octroyée au nouveau budget annexe du « Centre de Santé Municipal » afin de faire face aux premières dépenses de fonctionnement (annonces, publications, etc.) avant l'ouverture.

✓ **Chapitre 014 - Atténuation de produits** : ce chapitre atteint 54 500 € et comprend les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 500 €) et les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (38 000 €).

En effet, les communes peuvent dégrever d'imposition des personnes dans les conditions fixées par le code général des impôts. Ce chapitre retrace les sommes dues par les collectivités à l'Etat au titre des dégrèvements qu'elles ont octroyés.

Enfin, en 2022, la Ville devra verser à Morlaix Communauté près de 15 000 € correspondant au partage du reversement conventionnel du produit du foncier bâti économique perçu par les communes sur l'ensemble des zones d'activités économiques existantes et à venir.

Ce partage est fixé à 25 % de la croissance annuelle du produit pour les communes et 75 % pour la communauté d'agglomération.

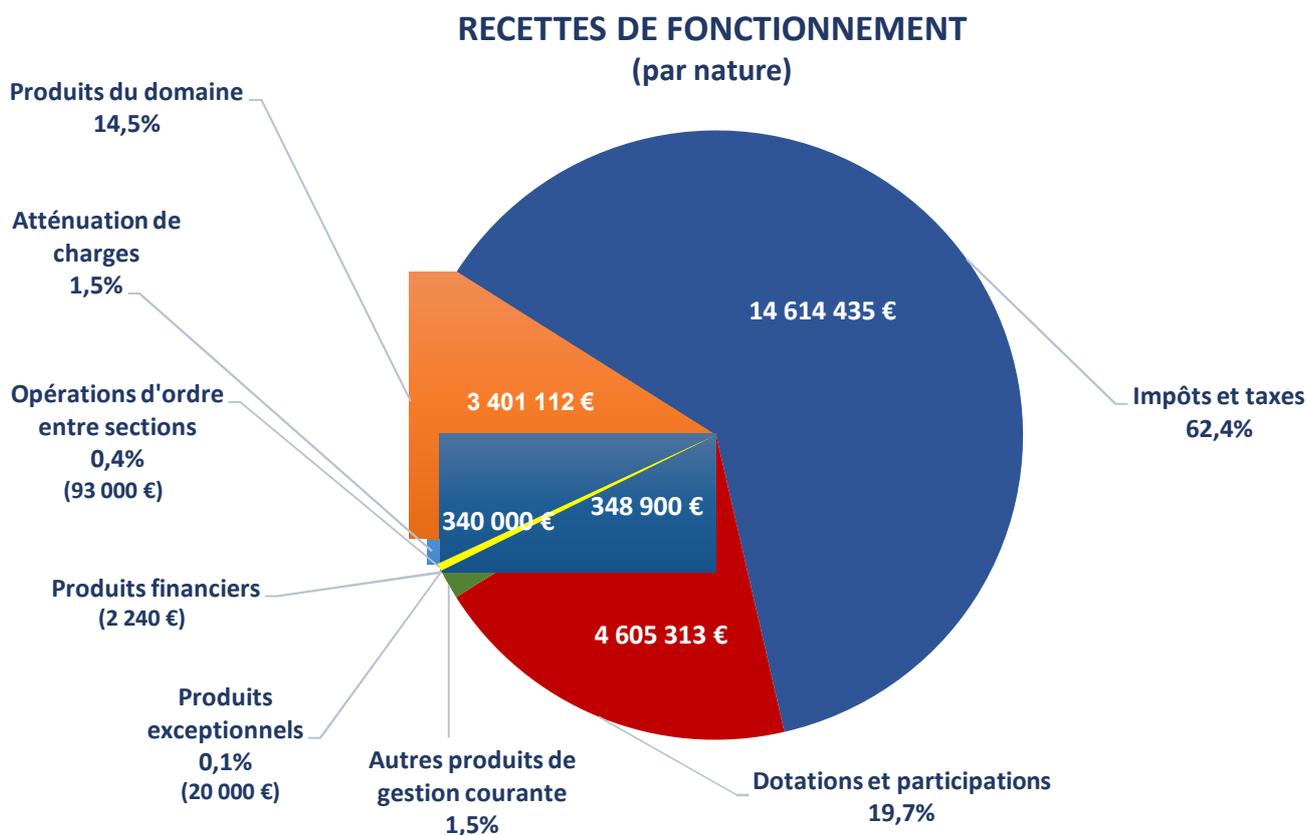
✓ **Chapitre 042 - Les opérations d'ordre** : Les écritures d'ordre regroupent l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28), le virement à la section d'investissement (comptes 021 et 023) et des écritures ponctuelles de régularisations comptables. Les dotations aux amortissements augmentent de + 5.2 % par rapport au BP 2021 (+ 48 400 €) pour atteindre 983 220 €.

La maîtrise des charges de fonctionnement permet à la collectivité de dégager un autofinancement de 775 000 €, lequel respecte la contrainte d'équilibre réel du budget. Ainsi, le remboursement de l'emprunt (1 504 790 €) est couvert par l'addition du virement entre les sections et de la dotation aux amortissements (983 220 €).

➤ **Recettes :**

Les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire** et les données financières de la Ville (DGF, bases fiscales, tarifs...) permettent d'estimer les recettes du BP 2022 à 23 425 000 €, soit une augmentation de + 415 000 € par rapport au budget de l'année précédente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2021	BP 2022	Evol /BP 2021
013	Atténuation de charges	1,5%	390 000	340 000	-12,8%
70	Produits du domaine	14,5%	3 324 600	3 401 112	2,3%
73	Impôts et taxes	62,4%	14 137 409	14 614 435	3,4%
74	Dotations et participations	19,7%	4 626 771	4 605 313	-0,5%
75	Autres produits de gestion courante	1,5%	412 240	348 900	-15,4%
76	Produits financiers	0,0%	3 000	2 240	-25,3%
77	Produits exceptionnels	0,1%	21 980	20 000	-9,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,4%	94 000	93 000	-1,1%
TOTAL		100,0%	23 010 000	23 425 000	1,8%



✓ **Chapitre 70 - Les produits du domaine augmentent de + 76 512 € (+ 2.3 %)** pour atteindre 3 401 112 €.

Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville :

- Concessions dans les cimetières = 25 000 € (avec des concessions permanentes)
- Droit de stationnement = 220 000 €
- Entrées Maison à Pondalez = 25 000 €
- Ventes boutique du musée = 6 600 €
- Entrées piscine = 35 000 €
- Facturation restauration scolaire = 335 000 €
- Facturation garderie = 70 000 €
- Entrées bibliothèques = 7 000 €
- Redevances d'occupation du domaine public (gaz, télécommunications) = 29 100 €
- Remboursement des frais d'entretien du Pôle d'Echange Multimodal et des ZAE par Morlaix Communauté = 146 000 €

Le second type de recettes, le plus important, tient aux remboursements de personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, du Pôle Petite Enfance et de Langolvas pour un montant de 2 314 000 €. L'augmentation globale est de + 76 000 € par rapport au BP 2021.

✓ **Chapitre 73 - Le produit des impôts et taxes augmente de + 3.4 % en 2022** pour atteindre 14 614 435 €. Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes.

- **Fiscalité directe des ménages :**

Pour l'année 2022, la prospective fiscale est basée sur **une stabilité du taux de foncier bâti**, une revalorisation des bases fiscales de foncier bâti et non bâti par l'Etat de + 2.5 %, une évolution physique des bases nettes de foncier bâti de + 0.4 % et la prise en compte de la suppression de la TH sur les résidences principales avec la mise en œuvre de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation.

En 2022, les ménages qui n'ont pas encore bénéficié de la suppression de leur taxe d'habitation peuvent prétendre à une exonération de 65 % de cette taxe sur leur résidence principale, quels que soient leurs revenus. Ainsi, en 2023, la TH sur les résidences principales aura été entièrement supprimée.

Les communes bénéficieront en remplacement de la taxe d'habitation du transfert du produit départemental de taxe sur le foncier bâti perçu sur leur territoire. Il est calculé pour correspondre à l'ancien produit de taxe d'habitation (bases 2020 et taux 2017).

Le dispositif proposé par le gouvernement prévoit de compenser la suppression de la part communale de TH sur les résidences principales (la taxation étant maintenue sur les résidences secondaires et les locaux vacants, le cas échéant) **par un transfert de la part départementale de la TFPB**, depuis l'année 2021.

La perte de TH à compenser au niveau national étant supérieure à la ressource de TFPB transférée, l'Etat contribuera à l'équilibre du dispositif par un abondement constitué d'une fraction des frais de gestion issus des impositions locales.

Pour chaque collectivité prise individuellement, le montant de TFPB transféré n'est pas nécessairement équivalent au montant du produit de la TH perçue sur les résidences principales.

En cas de sur-compensation, c'est-à-dire lorsque la commune recevra un produit de TFPB supérieur au produit de TH qu'elle percevait, le produit perçu par la commune sera diminué de manière à redistribuer cette part de sur-compensation aux communes sous-compensées.

Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage sera mis en place. Il se traduit par un **coefficient correcteur** défini pour chaque commune et qui, selon sa valeur, neutralisera les « sur-compensations » et les « sous-compensations ».

Le **coefficient correcteur** a définitivement été figé en 2021 et s'appliquera ensuite au produit de TFPB communal après réforme. Sa valeur sera inférieure à 1 pour les communes sur-compensées (communes ayant un gain de recettes du fait du transfert) et supérieure à 1 pour les communes sous-compensées (communes ayant une perte de recettes du fait du transfert).

Mais selon le dynamisme des bases de la TFPB et l'évolution du taux d'imposition voté par la commune, **il en résultera une majoration ou une minoration du produit perçu par la collectivité.**

D'après les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire**, le produit des 3 taxes ménages augmenterait de + 282 676 € (+ 2.5 %) par rapport à l'année 2021.

Taux d'imposition communaux

	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
Taux TH *	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	25,92%	25,66%	25,40%	25,15%	41,12%	41,12%
Taux FNB	72,22%	72,22%	72,22%	71,50%	71,50%	71,50%

Evolution	Moy.	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-0,6%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	-0,2%	0,0%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	-0,42%	-0,5%	-0,6%	-1,0%	0,0%	0,0%

* Ne concerne que les 20% des français les plus aisés en 2022 et les résidences secondaires.

** Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15.97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

Produits fiscaux

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	4 625 441	4 630 517	4 720 627	4 755 142	583 785	604 364
Produit FB	5 698 008	5 697 523	5 781 126	5 807 635	10 389 750	10 649 662
dont ajustement coefficient correcteur					1 272 636	1 303 243
Produit FNB	112 412	112 790	115 184	114 323	114 494	116 679
Produit 3 Taxes ménages	10 435 861	10 440 829	10 616 936	10 677 101	11 088 029	11 370 705
Variation en montant		4 968	176 107	60 164	410 929	282 676

Les compensations pour exonérations de taxe d'habitation, auparavant comptabilisées en dotations (chapitre 74), sont maintenant intégrées au produit des impôts et taxes (chapitre 73). Cela entraîne donc une hausse des contributions directes (produit fiscal) par rapport à l'année 2020.

- Divers impôts et taxes :

L'attribution de compensation augmente de + 1 220 € en 2022 (+ 0.1 % €) et est inscrite pour 1 754 195 €. La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est stable et atteint 331 340 €.

En 2021, la communauté d'agglomération de Morlaix a finalement été déclarée éligible au FPIC. En effet, sur les 745 communes éligibles, Morlaix Communauté est classée en 740^{ème} position. Ainsi, la Ville de Morlaix a perçu 187 910 € au titre du FPIC 2021, sans aucune contribution.

Les nouveaux modes de calcul des critères d'éligibilité devraient faire perdre à la Ville de Morlaix l'attribution de ce fonds de péréquation, mais le mécanisme de garantie nous permet d'inscrire 50 % du montant obtenu en 2021 soit 93 955 € pour l'année 2022.

Les droits de place baissent de - 19 % (- 20 000 €), la taxe sur l'électricité est estimée à 340 000 €. Les recettes de la TLPE sont stables à 100 000 €. Les droits de mutation sont en augmentation de + 15.2 % par rapport au BP 2021 pour atteindre 530 000 €. Même si le montant de ces droits dépassera les 600 000 € en 2021, une estimation prudente est faite pour l'exercice 2022.

✓ **Chapitre 74 - Les dotations et participations baissent de - 0.5 %** (soit - 21 458 €) par rapport au BP 2021 pour atteindre 4 605 313 €. Ce chapitre comprend trois grandes sources de produits :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 3 915 131 € (+ 13 517 €, soit + 0.3 % par rapport à l'année 2021).

La progression estimée, par rapport au réel de l'année 2021, est contrastée en fonction des dotations. La dotation forfaitaire (DF) baisse de - 0.9 % (- 25 109 €), la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de + 3.2 % (+ 21 146 €), la dotation de solidarité rurale (DSR) augmente de + 6.7 % (+ 24 795 €) et la dotation nationale de péréquation (DNP) diminue de - 3.3 % (- 7 315 €).

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DF)	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 651 921	2 626 812
Effet variation de population	-61 883	-916	-14 743	-42 988	22 135	2 437
Effet prélèvement pour péréquation	-32 314	-27 955	-30 322	-24 256	-28 520	-27 547
Contribution RFP	-215 432	-630				
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 124 440	1 169 656	1 180 738	1 207 726	1 249 693	1 288 319
dont DSU	572 589	598 319	619 582	640 297	660 392	681 538
dont DSR	289 738	310 618	322 964	334 406	367 558	392 353
dont DNP	262 113	260 719	238 192	233 023	221 743	214 428
= DGF (A)	3 924 556	3 940 271	3 906 288	3 866 032	3 901 614	3 915 131

- Les compensations fiscales ⁽¹⁾ augmenteraient de + 7 659 € (+ 1.8 %), par rapport au réel de l'année 2021, pour atteindre 440 668 €. En effet, depuis 2021, **les compensations TH sont intégrées au produit de la TH** (chapitre 73).

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Compensations TH	568 505	614 969	660 470	692 214		
Compensations FB	7 761	7 388	8 256	8 107	423 434	430 989
Compensation FNB	11 041	9 647	9 643	9 607	9 575	9 679
Compensations TP	14 086					
Compensations fiscales	601 393	632 004	678 369	709 928	433 009	440 668
Variation en montant		30 611	46 365	31 559	-276 919	7 659

(1) Les compensations fiscales représentent les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi et compensées par l'État selon les dispositions de la loi de finances pour 2022.

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit et compensation TH	5 193 946	5 245 486	5 381 097	5 447 356	583 785	604 364
Produit et compensations FB	5 705 769	5 704 911	5 789 382	5 815 742	10 813 184	11 080 651
Produit et compensation FNB	123 453	122 437	124 827	123 930	124 069	126 358
Produits et comp. ménages	11 023 168	11 072 833	11 295 305	11 387 029	11 521 038	11 811 374
Produit et compensations TP	14 086					
Produits et comp. Totaux	11 037 254	11 072 833	11 295 305	11 387 029	11 521 038	11 811 374
Variation en montant		35 579	222 472	91 723	134 010	290 335

En 2022, l'évolution du produit de taxe d'habitation et de taxes foncières, majoré des compensations, est estimée à + 290 335 € soit une évolution + 2.5 % par rapport au réel de l'année 2021.

- Les participations de fonctionnement reçues de divers organismes :
 - La participation de la DRAC au Musée des Jacobins est estimée à 9 000 €.
 - Les participations de la Région (59 000 €) et celle du Département (27 400 €) pour l'utilisation des équipements sportifs restent stables.
 - La dotation de l'Etat pour le recensement est fixée à 2 959 € et la dotation « Titres sécurisés » (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales) est de 26 797 €.

Ainsi, les dotations de l'Etat pour 2022 sont estimées à (chapitre 73 pour le FPIC et chapitre 74 pour les dotations et compensations) :

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DF)	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 651 921	2 626 812
Effet variation de population	-61 883	-916	-14 743	-42 988	22 135	2 437
Effet prélèvement pour péréquation	-32 314	-27 955	-30 322	-24 256	-28 520	-27 547
Contribution RFP	-215 432	-630				
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 124 440	1 169 656	1 180 738	1 207 726	1 249 693	1 288 319
dont DSU	572 589	598 319	619 582	640 297	660 392	681 538
dont DSR	289 738	310 618	322 964	334 406	367 558	392 353
dont DNP	262 113	260 719	238 192	233 023	221 743	214 428
= DGF (A)	3 924 556	3 940 271	3 906 288	3 866 032	3 901 614	3 915 131
+ FPIC	189 250	161 108	100 929	48 542	187 910	93 955
= Fonds de péréquation (B)	189 250	161 108	100 929	48 542	187 910	93 955
Compensations fiscales (C)	601 393	632 004	678 369	709 928	433 009	440 668
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	4 715 199	4 733 383	4 685 586	4 624 502	4 522 533	4 449 754
Variation en montant		18 184 -	47 797 -	61 084 -	101 969 -	72 779

✓ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : ce chapitre diminue de - 15.4 % (soit - 63 340 €) pour atteindre 348 900 € en 2022.

Ce chapitre comprend le loyer du théâtre (237 000 €) et le loyer de divers immeubles. Le loyer du théâtre est indexé sur l'indice du coût de la construction, ce qui se traduira en 2022 par une hausse de + 3.0 %. Les autres loyers générés par le patrimoine bâti de la Ville (Dialogues, la Cave des Jacobins, la salle de quartier Zoé Puyo, la salle socioculturelle de Ploujean, etc.) sont estimés à 103 000 € et seront indexés sur l'inflation.

✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre est constitué pour 2 240 € du remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance.

1.2.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de la fonction	BP 2022	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	7 340 489	31,3%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	355 971	1,5%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 396 113	18,8%
3	CULTURE	2 663 340	11,4%
4	SPORTS ET JEUNESSE	1 322 512	5,6%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 157 481	4,9%
6	FAMILLE	2 134 048	9,1%
7	LOGEMENT	69 800	0,3%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	3 953 746	16,9%
9	ACTION ECONOMIQUE	31 500	0,1%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 425 000	100,0%

0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels (secrétariat général, communication, comptabilité, informatique téléphonie, garage, ressources humaines, virement entre sections et charges financières) : **31.3 %**.

1/ Sécurité et salubrité publiques : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) : **1.5 %**.

2/ Enseignement et formation : restauration scolaire, garderie, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées : **18.8 %**

3/ Culture : Musée, bibliothèques, service animation et culturel, espace des sciences. Subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées, service logistique : **11.4 %**

4/ Sports et jeunesse : subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine : **5.6 %**

5/ Intervention sociale et santé : subventions aux associations (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), COALLIA (insertion sociale), DRE (dispositif de réussite éducative) : **4.9 %** Il faut y ajouter le budget du CCAS (**6 072 030 €**).

6/ Famille : centres de loisirs, personnel et subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (Carré d'As, ORPAM...) : **9.1 %**

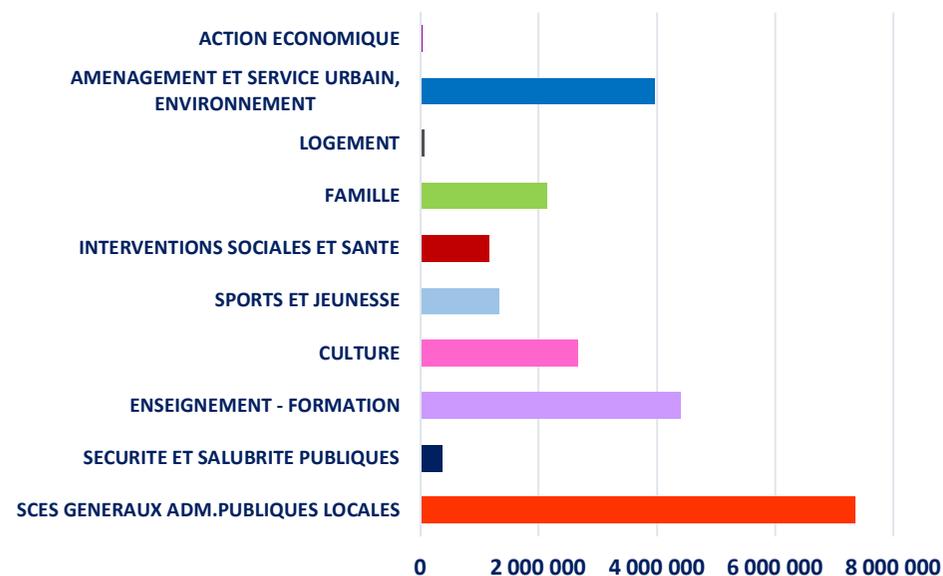
7/ Logement : service urbanisme, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) : **0.3 %**. La compétence habitat est transférée à Morlaix Communauté.

8/ Aménagement et service urbain, environnement : entretien voirie, espaces verts, bâtiments municipaux, propreté urbaine, navette de ramassage des ordures ménagères : **16.9 %**

9/ Action économique : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le FMC (enseignes commerciales) et le Pass commerce : **0.1 %**.

LE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement par programme d'actions BP 2022



1.2.3 Présentation par service :

SERVICE (code)	SERVICE (libellé)	BP 2021	BP 2022	Variation en	Variation en %
10	SECRETARIAT GENERAL	63 000	62 000	-1 000	-1,6%
13	COMMUNICATION	84 500	80 000	-4 500	-5,3%
15	AFFAIRES CULTURELLES	852 500	869 800	17 300	2,0%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	70 000	70 000		
17	BIBLIOTHEQUE	75 000	75 000		
18	ANIMATIONS	40 000	37 000	-3 000	-7,5%
19	CABINET	10 200	9 700	-500	-4,9%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	28 000	25 350	-2 650	-9,5%
22	EDUCATION 1	481 100	487 500	6 400	1,3%
23	VIE ASSOCIATIVE	309 900	330 260	20 360	6,6%
24	SPORTS ANIMATION	10 500	9 400	-1 100	-10,5%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	120 000	117 700	-2 300	-1,9%
26	PISCINE	12 000	11 960	-40	-0,3%
27	EDUCATION 2	282 000	298 000	16 000	5,7%
29	SERVICE JEUNESSE	356 000	356 000		
30	POLICE MUNICIPALE	24 900	27 850	2 950	11,8%
33	FINANCES	4 393 500	4 307 200	-86 300	-2,0%
34	MARCHES ASSURANCES	172 500	169 830	-2 670	-1,5%
35	MAGASIN	300 000	300 000		
36	ECONOMAT	39 200	34 300	-4 900	-12,5%
40	BUREAU D'ETUDES	16 500	16 000	-500	-3,0%
42	URBANISME	140 000	135 200	-4 800	-3,4%
43	PROPRETE URBAINE	220 000	153 000	-67 000	-30,5%
44	ESPACES PUBLICS	410 000	510 000	100 000	24,4%
45	PATRIMOINE BÂTI	282 000	310 550	28 550	10,1%
46	ESPACES VERTS	166 700	150 200	-16 500	-9,9%
47	GARAGE	289 000	293 100	4 100	1,4%
48	FLUIDES	620 000	667 000	47 000	7,6%
50	RESSOURCES HUMAINES	12 700 000	13 068 700	368 700	2,9%
51	INFORMATIQUE	150 000	150 000		
52	C.H.S.C.T.	45 500	51 500	6 000	13,2%
53	TELEPHONIE	147 000	142 000	-5 000	-3,4%
54	LOGISTIQUE	15 000	15 000		
55	AFFAIRES JURIDIQUES	20 000	30 000	10 000	50,0%
57	LA VIRGULE	63 500	45 200	-18 300	-28,8%
58	TRANSITION ECOLOGIQUE		8 700	8 700	
TOTAL		23 010 000	23 425 000	415 000	1,8%

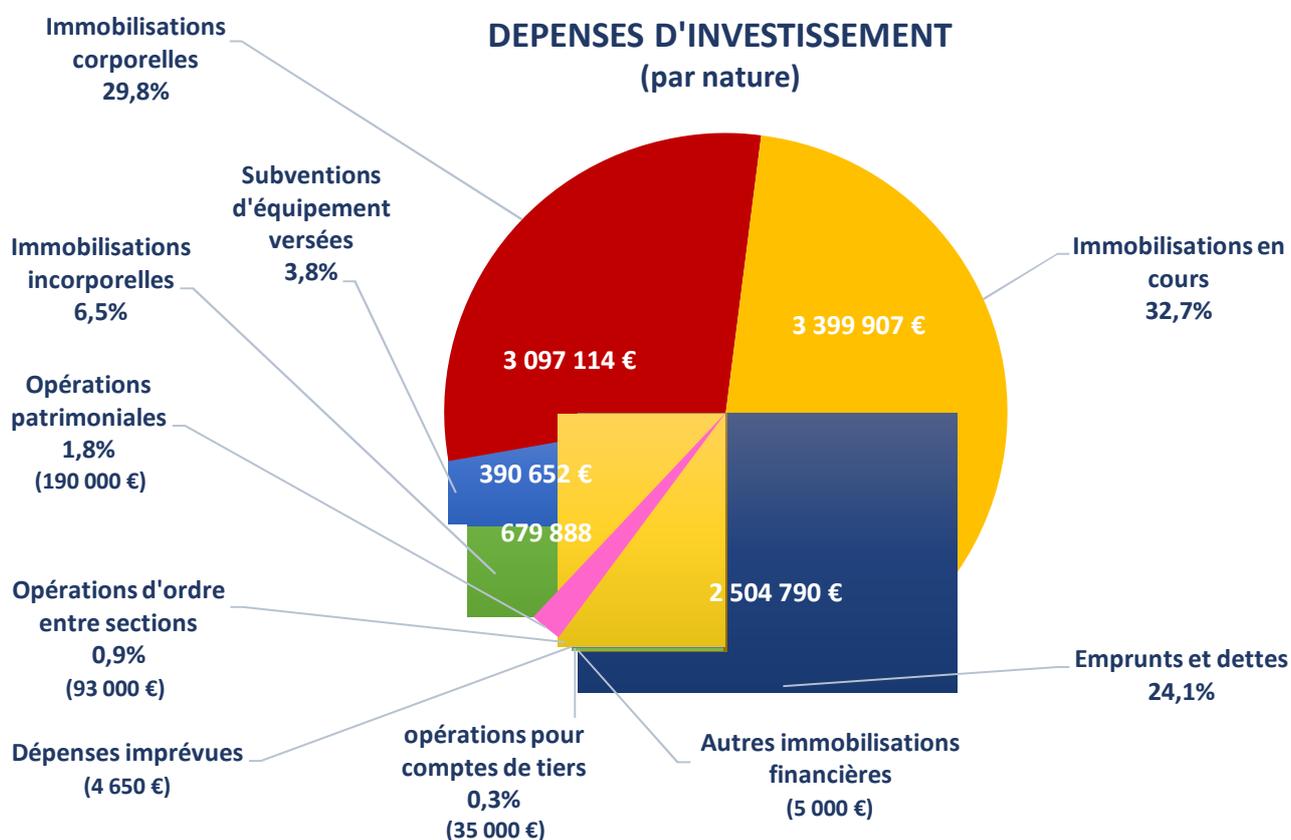
1.3 INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 10 400 000 € dont 1 064 219 € de reports en dépenses et 1 125 483 € de reports en recettes.

1.3.1 Présentation par nature :

➤ Dépenses :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Reports 2021	Propositions nouvelles 2022	Reports + BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	85 588	594 299	679 888
204	Subventions d'équipement versées	12 500	378 152	390 652
21	Immobilisations corporelles	326 005	2 771 109	3 097 114
23	Immobilisations en cours	640 126	2 759 780	3 399 907
16	Emprunts et dettes		2 504 790	2 504 790
27	Autres immobilisations financières		5 000	5 000
45	opérations pour comptes de tiers		35 000	35 000
020	Dépenses imprévues		4 650	4 650
040	Opérations d'ordre entre sections		93 000	93 000
041	Opérations patrimoniales		190 000	190 000
TOTAL		1 064 219	9 335 781	10 400 000

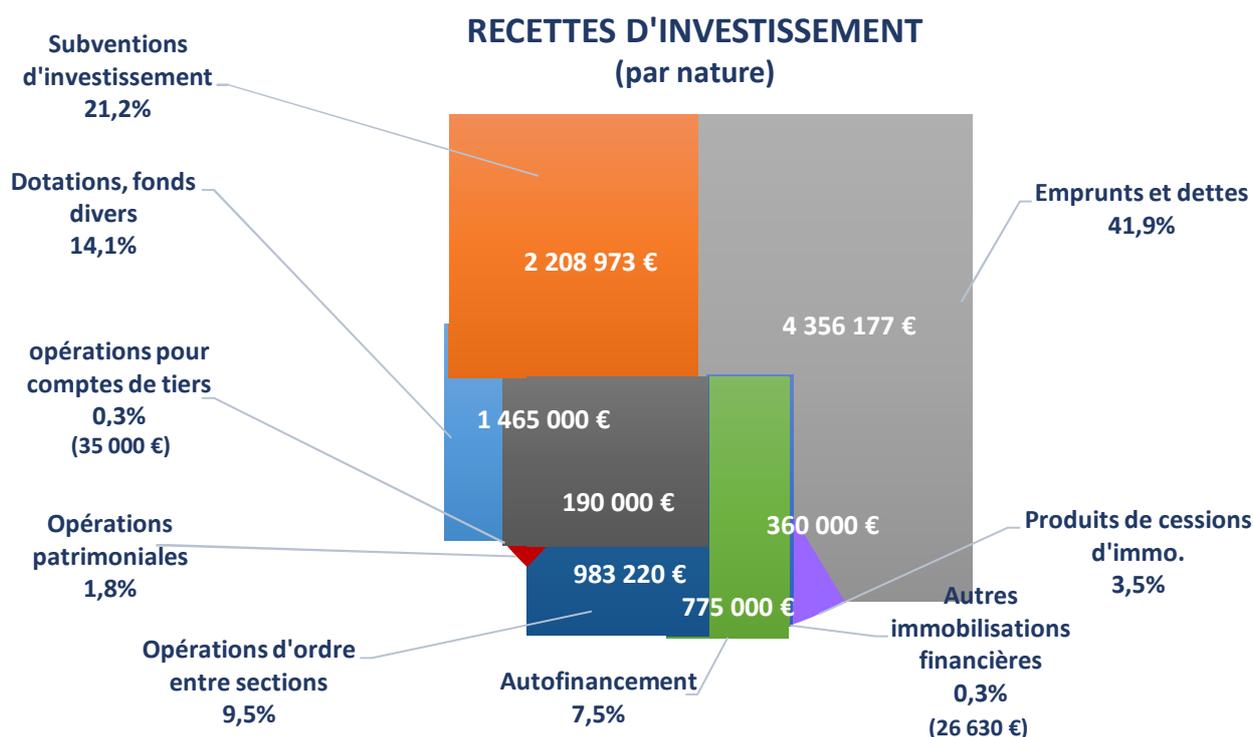


Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de différentes grandes masses :

- ✓ Le remboursement du capital (1 504 790 €) et la gestion de trésorerie (1 000 000 €). Il faut y ajouter 5 000 € dédiés aux prêts d'honneur.
- ✓ Les opérations de travaux et d'équipement qui s'élèvent à 7 662 210 € (y compris les travaux en régie inscrits pour 90 000 €).
- ✓ Les opérations pour compte de tiers : il s'agit d'arrêtés de péril pour 35 000 €.
- ✓ Les opérations d'ordre : il s'agit de subventions d'équipement (3 000 €) pour le chapitre 040 « opérations d'ordre entre les deux sections » (hors travaux en régie). Le chapitre 041 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement » regroupe les intégrations d'études, d'annonces, d'insertions ou des régularisations (avances forfaitaires, legs) pour un montant de 190 000 €.

➤ Recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Reports 2021	Propositions nouvelles 2022	Reports + BP 2022
10	Dotations, fonds divers		1 465 000	1 465 000
13	Subventions d'investissement	1 125 483	1 083 490	2 208 973
16	Emprunts et dettes		4 356 177	4 356 177
024	Produits de cessions d'immo.		360 000	360 000
27	Autres immobilisations financières		26 630	26 630
021	Autofinancement		775 000	775 000
040	Opérations d'ordre entre sections		983 220	983 220
041	Opérations patrimoniales		190 000	190 000
45	opérations pour comptes de tiers		35 000	35 000
TOTAL		1 125 483	9 274 517	10 400 000



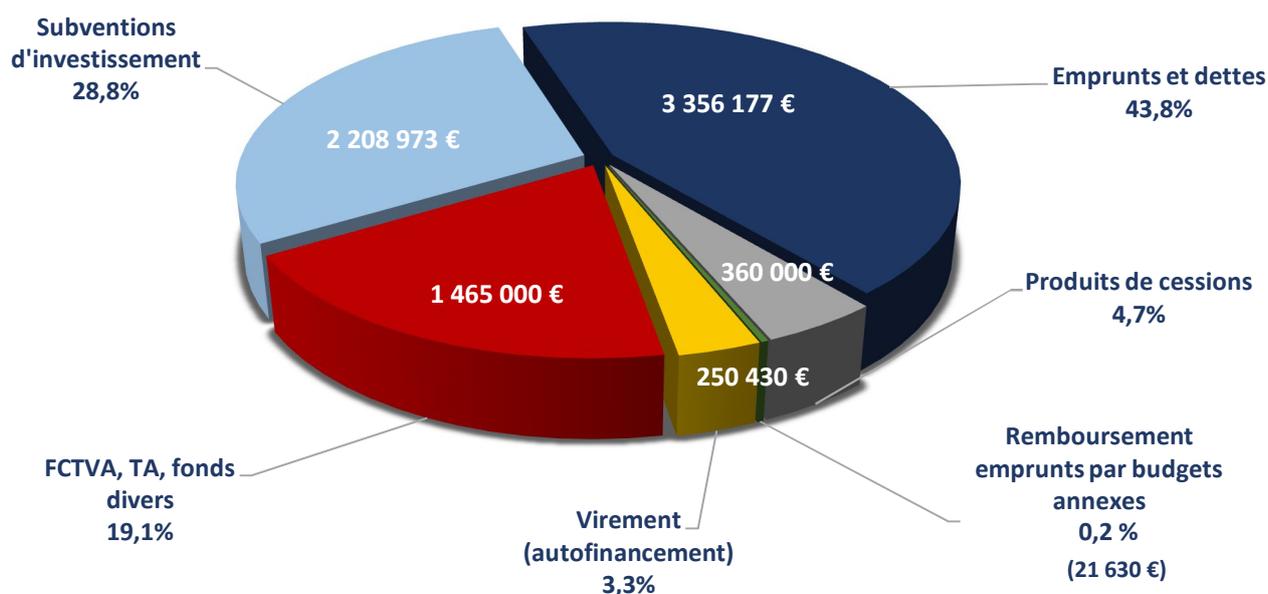
Le remboursement du capital de l'emprunt (1 504 790 €) est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (983 220 €) et d'une partie du virement de la section de fonctionnement (521 570 €). Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'élèvent à 190 000 €.

L'utilisation de l'emprunt revolving pour la gestion de trésorerie requiert l'inscription de 1 000 000 € en dépenses et recettes sur le compte 16449.

Le FCTVA (1 400 000 €), le solde du virement de la section de fonctionnement* (250 430 €), le remboursement du capital d'emprunt par le budget annexe PPE (21 630 €), les amendes de police (50 000 €), la taxe d'aménagement (65 000 €), les subventions obtenues hors amendes de police (2 158 973 €), les cessions d'actifs (360 000 €) et la mobilisation d'un emprunt d'équilibre (3 356 177 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement à hauteur de 7 662 210 €.

* hors subventions d'équipement transférées au compte de résultat (- 3 000 €)

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2022 (7 662 210 €)



En 2022, la Ville de Morlaix prévoit la création d'une plateforme participative afin de mobiliser les habitants et usagers.

En effet, la Ville de Morlaix souhaite replacer les citoyens au cœur du processus de décision et faire vivre la démocratie locale en créant une plateforme en ligne : elle permettra d'échanger entre citoyens et avec la collectivité afin que les habitants donnent leur avis sur les prochains projets à mener.

Elle permettra également de consulter les citoyens et de mettre en place des démarches participatives de qualité : budget participatif, consultations thématiques, appels à idées, sondages ...

Détail des cessions et subventions inscrites au BP 2022 :

TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2022	7 662 210
AUTOFINANCEMENT	250 430
REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT PAR LE BUDGET ANNEXE PPE	21 630
CESSIONS	360 000
SUBVENTIONS	2 208 973
- Report subvention DSIL 2021 (Ecole Jean Piaget)	18 503
- Subvention DSIL 2022 (Ecole Jean Piaget)	28 600
- Subvention DSIL 2022 (Ecole du Poan Ben)	28 300
- Subvention DSIL 2022 (Ecole Gambetta)	54 400
- Report subvention DSIL 2021 (Ecole Diwan)	9 644
- Subvention DSIL 2021 (Ecole Corentin Caër)	178 000
- Subvention DRAC MH (Réhabilitation Musée)	112 500
- Subvention Région (FRAM + FRAR) conservation préventive	9 000
- Subvention Région (Réhabilitation Musée)	22 000
- Subvention Morlaix Communauté (Réhabilitation Musée)	30 000
- Report subvention DSIL (Réhabilitation Musée)	100 000
- Subvention DSIL ACV (Réhabilitation Musée)	135 000
- Report subvention DSIL 2021 (Maison de quartier Zoé Puyo)	28 000
- Report subvention Pays de Morlaix (Plateforme culturelle)	29 306
- Report subvention Région (Piste d'athlétisme)	51 548
- Report subvention DETR 2021 (Plateau footballistique)	140 000
- Subvention DETR 2022 (Plateau footballistique)	200 000
- Subvention DETR 2022 (Voirie)	100 000
- Report subvention DETR 2019 (Rue des Vieilles Murailles)	28 693
- Report subvention Département (Voie d'accès au Port)	120 000
- Report subvention Saint-Martin des Champs (Voie d'accès au Port)	130 000
- Report subvention Morlaix Communauté (Voie d'accès au Port)	400 000
- Report subvention DSIL ACV (Voie d'accès au Port)	69 789
- Subvention DSIL 2021 (rampe Saint-Nicolas)	135 690
- Amendes de police	50 000
TAXE D'AMENAGEMENT	65 000
FCTVA	1 400 000
EMPRUNT D'EQUILIBRE	3 356 177

1.3.2 Présentation par fonction :

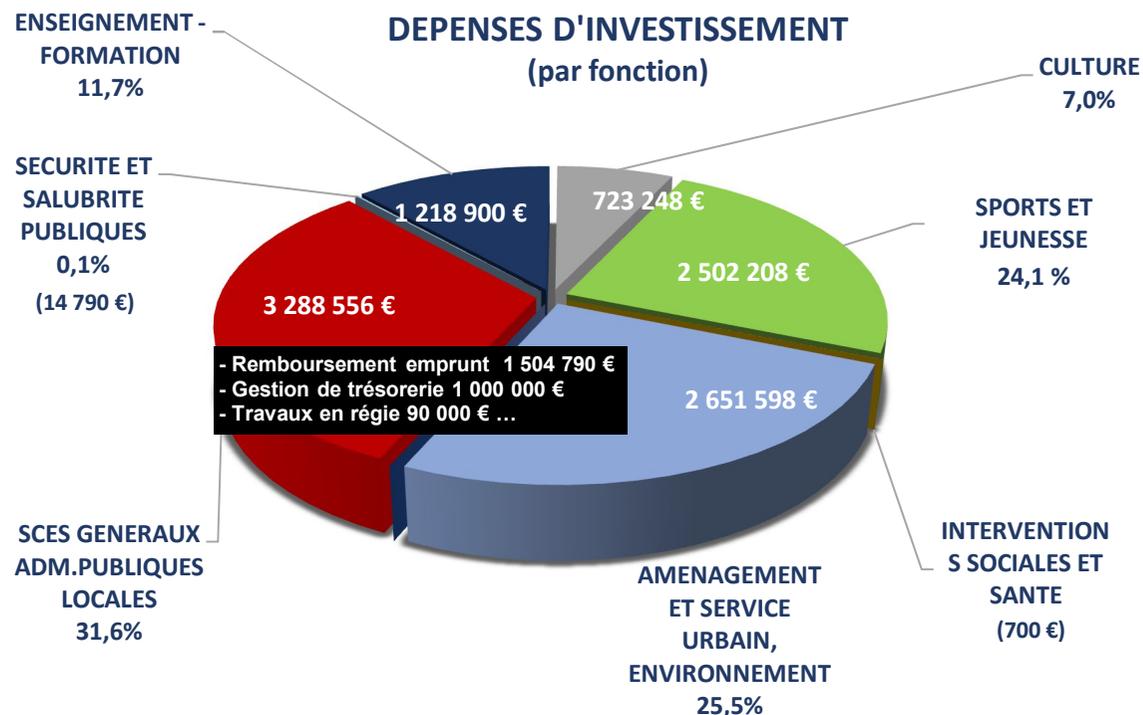
Fonction	Libellé de l'opération	Reports 2021	Propositions nouvelles 2022	Reports + BP 2022
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	170 884	3 117 672	3 288 556
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	0	14 790	14 790
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	37 260	1 181 640	1 218 900
3	CULTURE	242 125	481 123	723 248
4	SPORTS ET JEUNESSE	434 811	2 067 397	2 502 208
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	0	700	700
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	179 140	2 472 459	2 651 598
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 064 219	9 335 781	10 400 000

L'INVESTISSEMENT

Commentaires :

Les crédits d'investissement votés en 2022 s'élèvent à 10 400 000 € :

- ✓ Services généraux (31.6 %) : remboursement de l'emprunt de la Ville (1 504 790 €), renouvellement du matériel informatique, refonte de l'infra, audit thermique et énergétique des bâtiments de la Ville (2^{ème} tranche), travaux divers de chaufferies, aménagement des allées du cimetière St-Augustin (2^{ème} tranche), acquisition d'engins, etc.
- ✓ Aménagements urbains (25.5 %) : réfection de la rue Guy Le Normand, rue de Kermadiou, rue Straja, etc., aménagement du plateau devant la manufacture, aménagement de trottoirs, aménagement paysager de la rampe St-Nicolas, éclairage public (arche du Viaduc), signalisation...
- ✓ Sports et jeunesse (24.1 %) : matériel sportif, entretien des équipements et des bâtiments sportifs, réfection du plateau footballistique de Coat Serho (phase II), etc.
- ✓ Enseignement (11.7 %) : mobiliers scolaires, remplacement des baies vitrées de l'école Jean Piaget (2^{ème} tranche), remplacement des sols de l'école maternelle Jean Jaurès (2^{ème} tranche), remplacement de la couverture ardoise de l'école primaire du Poan Ben (2^{ème} tranche), création d'une nouvelle cantine et garderie à l'école Corentin Caër (1^{ère} tranche) remplacement des menuiseries extérieures de l'école Gambetta (1^{ère} tranche), etc.
- ✓ Culture (7.0 %) : conservation préventive des collections du Musée, travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins, création d'un guichet accessible à la salle socioculturelle de Ploujean, etc.



1.3.3 Présentation par opération :

N° Opération	Intitulé	Reports	Prop. Nouvelles	BP 2022
002	TRAVAUX EN REGIE		90 000	90 000
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE		1 498 000	1 498 000
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES		1 190 000	1 190 000
020	PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES		4 650	4 650
02051	INFORMATIQUE	170 884	73 800	244 684
02052	TELEPHONIE		24 000	24 000
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES		169 000	169 000
02071	<i>Travaux Hôtel de Ville</i>		63 000	63 000
02072	<i>Travaux divers de bâtiments</i>		106 000	106 000
02081	MOYENS DES SERVICES	532	280 372	280 904
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES		45 000	45 000
113	SILIAM CASERNE		14 790	14 790
2031	ETUDES		35 000	35 000
204	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	12 500	70 152	82 652
21001	MATERIEL ET MOBILIER SCOLAIRE		11 000	11 000
	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	37 260	1 170 640	1 207 900
21310	<i>Bâtiments scolaires Jean Piaget</i>		80 000	80 000
21311	<i>Bâtiments scolaires Jean Jaurès</i>		95 800	95 800
21313	<i>Bâtiments scolaires Poan Ben</i>		150 000	150 000
21314	<i>Bâtiments scolaires Gambetta</i>		169 100	169 100
21315	<i>Bâtiments scolaires Diwan</i>		21 000	21 000
21318	<i>Bâtiments scolaires Corentin Caër</i>	37 260	647 740	685 000
21320	<i>Travaux divers dans les écoles</i>		7 000	7 000
32201	MUSEE DES JACOBINS	241 593	429 273	670 866
	EDIFICES CULTURELS ET CULTUELS		26 900	26 900
31402	<i>Travaux salle de Ploujean</i>		4 000	4 000
32107	<i>Bibliothèque Les Ailes du Temps</i>		15 000	15 000
32405	<i>Maison à Pondalez</i>		7 200	7 200
52001	<i>Maison de quartier Zoé Puyo</i>		700	700
32601	PLATEFORME CULTURELLE		23 500	23 500
41104	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SPORTIFS		23 600	23 600
	BÂTIMENTS SPORTIFS	3 008	240 000	243 008
41106	<i>Travaux gymnase du Château</i>	1 547		1 547
41110	<i>Travaux espace sportif de Kervéguen</i>		120 000	120 000
41201	<i>Travaux stades et terrains de sports</i>	1 461	92 000	93 461
41301	<i>Piscine</i>		28 000	28 000
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	431 803	1 803 797	2 235 600
	PROPRETE URBAINE		22 500	22 500
81200	<i>Ordures ménagères conteneurs enterrés</i>		19 500	19 500
81301	<i>Matériel de voirie propreté urbaine</i>		3 000	3 000
81405	ECLAIRAGE PUBLIC		105 000	105 000
81607	SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	2 421	63 000	65 421
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	8 146	849 000	857 146
82205	AMENAGEMENT VOIE D'ACCES AU PORT		20 000	20 000

N° Opération	Intitulé	Reports	Prop. Nouvelles	BP 2022
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS		346 380	346 380
82401	ACQUISITIONS FONCIERES (Terrain)		22 000	22 000
82404	ACQUISITIONS IMMEUBLES BÂTIS DIVERS		290 500	290 500
82413	PORTAGE D'OPERATIONS IMMOBILIERES		200 000	200 000
82414	RESTRUCTURATION DE L'ILOT DU DOSSEN	156 073	88 927	245 000
82421	INSTALLATION DE JEUX DANS LES QUARTIERS		10 000	10 000
82432	INONDATIONS (PAPI)		10 000	10 000
82439	TRAVAUX - ARRETES DE PERIL		35 000	35 000
82441	BUDGET PARTICIPATIF		50 000	50 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 064 219	9 335 781	10 400 000

1.4 ANALYSE FINANCIERE

1.4.1 Les capacités d'épargne :

La projection des charges et produits et la réalisation du programme d'investissement ont des conséquences sur l'autofinancement et l'endettement de la collectivité.

D'après les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2022** (et notamment un taux de réalisation de 98% des dépenses de fonctionnement), les produits de fonctionnement courant évolueraient de + 1.4 % générant une hausse de + 323 395 € en 2022 par rapport au pré Compte Administratif 2021.

Sur la même période, les charges de fonctionnement courant progresseraient à un rythme supérieur (+ 1.8 %), imposant + 369 453 € de dépenses supplémentaires en 2022 (par rapport au pré CA 2021).

Ces deux effets se traduisent mécaniquement par une baisse de l'excédent brut courant. **L'excédent Brut Courant** (EBC), indicateur significatif de la situation financière d'une commune, diminuerait en 2022 de - 1.7 % (- 46 058 €).

CHAINE DE L'EPARGNE (€)	2017	2018	2019	2020	PRE CA2021*	BP 2022
Produits de fct. courant	22 682 175	22 694 531	23 122 035	22 210 388	23 076 365	23 399 760
- Charges de fct. courant	19 849 229	19 821 141	20 127 699	19 574 178	20 345 000	20 714 453
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 832 946	2 873 389	2 994 336	2 636 210	2 731 365	2 685 307
+ Solde exceptionnel large	-208 739	6 985	-122 969	-63 026	-297 344	-229 299
= Produits exceptionnels larges**	90 627	184 691	64 481	144 737	22 656	22 240
- Charges exceptionnelles larges**	299 367	177 706	187 450	207 763	320 000	251 539
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 624 207	2 880 374	2 871 367	2 573 184	2 434 021	2 456 008
- Intérêts	329 648	289 146	280 096	273 052	274 340	272 749
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 294 558	2 591 228	2 591 270	2 300 132	2 159 681	2 183 258
- Capital	1 066 164	969 505	946 358	1 075 226	1 267 189	1 423 095
= EPARGNE NETTE (EN)	1 228 395	1 621 724	1 644 912	1 224 906	892 492	760 164

* projection faite en fin d'année 2021, avant le vote du compte administratif

** y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

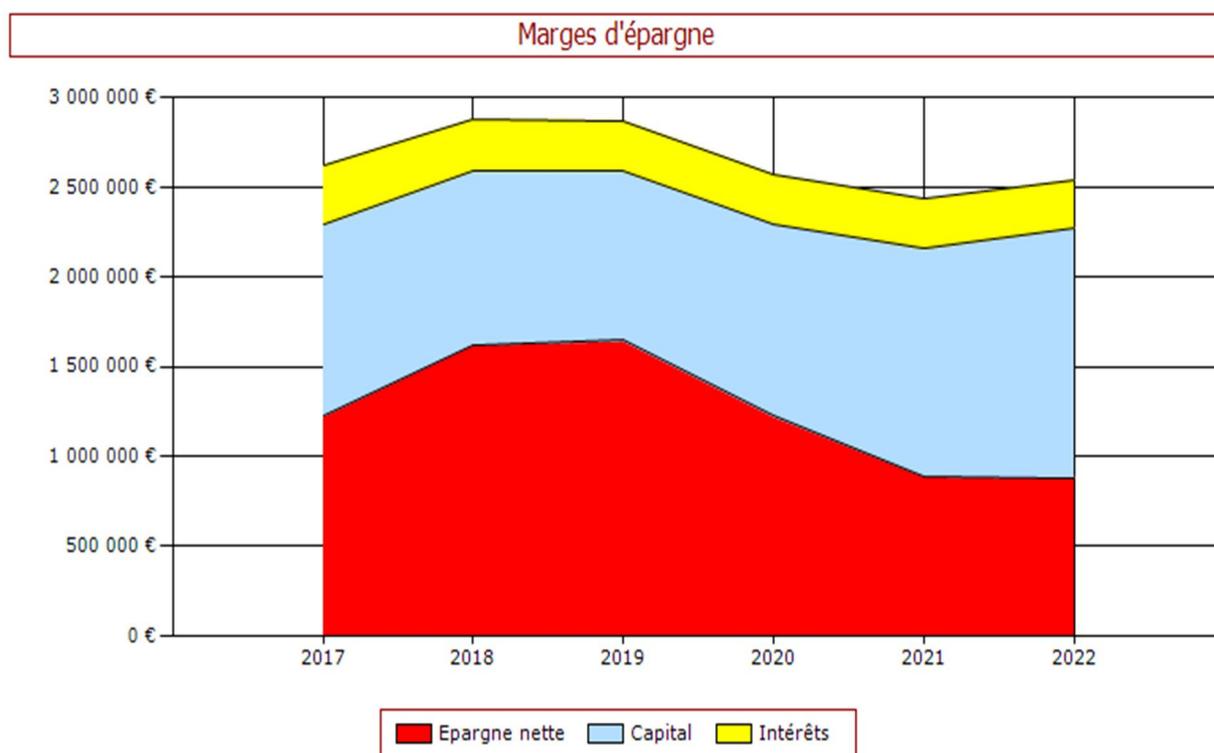
L'**épargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'**Epargne Brute** correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'**Epargne Nette** correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'**épargne disponible (autofinancement)**.

En 2022, la Ville de Morlaix disposera d'un autofinancement évalué à **760 164 €** (avec une hypothèse de réalisation de 98 % du budget de fonctionnement).

Il est donc essentiel de continuer à **maîtriser les charges** de fonctionnement en 2022 afin de ne pas dégrader l'**épargne nette** et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.



1.4.2 Les caractéristiques de la dette :

L'encours de dette au 31/12/2021 s'élève à 17 296 148 €, soit 1 137.60 € par habitant. Le délai minimal de désendettement de la collectivité est de 8.0 ans (Dette /Epargne Brute = 17 296 148 € / 2 159 681 €).

L'analyse de la dette donne une durée de vie résiduelle de 14 ans et 9 mois. La Ville de Morlaix est en capacité de faire face à ses remboursements d'emprunts avec le niveau d'épargne brute estimé en 2021.

La dette comporte 16 contrats de prêts pour un taux moyen de 1.61 %.

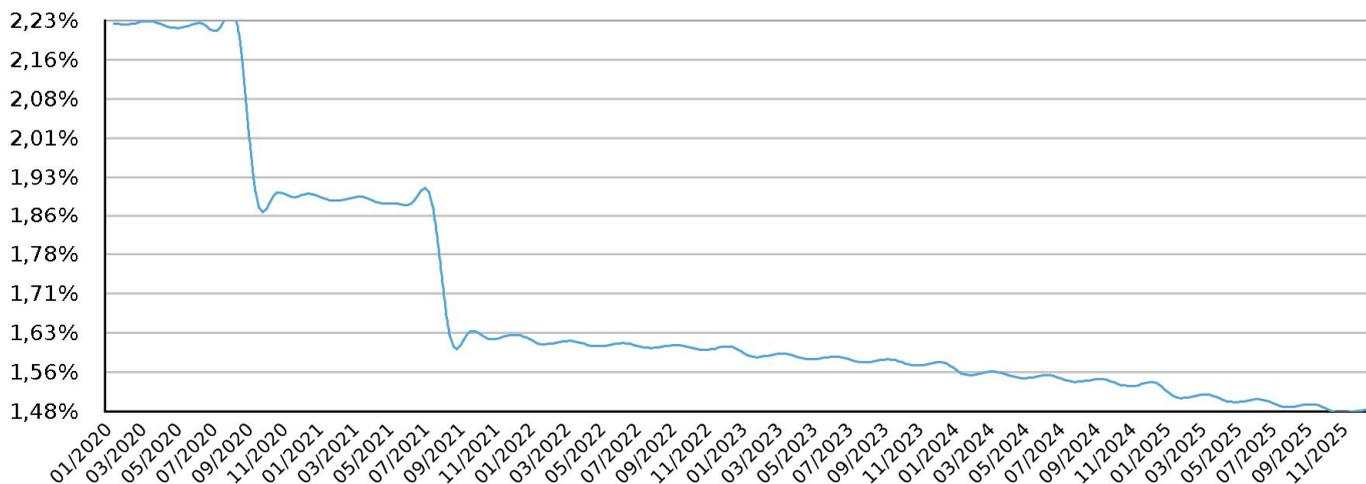
La structure de la dette est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	17 241 617 €	99,7%	1,61%
Variable	54 531 €	0,3%	0,00%
Ensemble des risques	17 296 148 €	100,0%	1,61%

La dette est répartie à **99.7 % sur du taux fixe**, à 0.3 % sur du taux variable. Il n'y a plus de produit à pente (remboursement en 2018).

L'encours de dette de la Ville de Morlaix était composé, jusqu'en 2017, d'un seul emprunt structuré souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2007. **Le remboursement de cet emprunt structuré a été fait en 2018. Ainsi, la Ville peut maintenant afficher une note de 100 % 1A sur la Charte de Bonne Conduite.**

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



1.4.3 Les principaux ratios financiers :

Encours et délai d'extinction de la dette

€	2017	2018	2019	2020	PRE CA2021	BP 2022
Encours corrigé au 31.12	10 954 425	11 484 921	12 538 563	14 663 337	17 296 148	17 066 424
Epargne brute	2 294 558	2 591 228	2 591 270	2 300 132	2 159 681	2 183 258
ENCOURS / EPARGNE BRUTE	4,8	4,4	4,8	6,4	8,0	7,8

Le ratio Encours corrigé / Epargne brute indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans, la situation devient dangereuse.

Le délai minimal de désendettement de la collectivité serait de 8.0 années en 2021.

Ratios de dette

	2017	2018	2019	2020	PRE CA2021	BP 2022
Encours corrigé par habitant	700,7	737,1	811,8	975,7	1 137,6	1 121,6
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	48,1%	50,2%	54,1%	65,6%	74,9%	72,9%

L'encours de dette qui s'élève à 17 296 148 € au 31/12/2021 représente 1 137.60 € par habitant. L'encours représente 74.9 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

Les investissements prévus pour 2022 aboutissent à un encours de dette estimé à 17 066 K€, avec un délai d'extinction de la dette maximum de 7.8 ans. Ce programme d'investissement est soutenable car la dette reste à un niveau acceptable pour une Ville de la taille de Morlaix.

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 Pôle Petite Enfance (PPE)

Le Pôle Petite Enfance possède son propre budget annexe, qui regroupe 5 structures de fonctionnement :

- L'administration générale (27 100 €)
- La ferme des enfants (288 781 €)
- La crèche collective (1 150 644 €)
- La crèche halte-garderie (876 969 €)
- Le lieu d'accueil enfants parents « LAEP » (24 160 €)

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à **2 367 654 €**, composées à 89.9 % de charges de personnel.

Le budget est financé à hauteur de 301 200 € par la facturation aux parents, 3 320 € de participation du Conseil Départemental, 55 000 € de la commune de Saint-Martin-des-Champs, 7 000 € de Morlaix Communauté, 824 000 € de la CAF, 28 490 € de la MSA, 10 000 € de remboursement des titres-restaurant (part salariale) et le solde par la subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 1 137 044 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées à **124 604 €** dont 21 624 € de remboursement d'emprunt, 50 680 € de matériels et équipements (sèche-linge, lave-linge, barrières modulables, chaises, structures de jeux intérieurs, sièges-autos, tables rabattables, poussettes, lits pliants, etc.), 50 700 € de travaux divers.

Le remboursement du capital de l'emprunt est financé par les dotations aux amortissements (18 300 €) et un virement de la section de fonctionnement de 4 924 €. Les travaux et les équipements sont financés en partie par les subventions d'investissement (63 500 €) et un emprunt d'équilibre de 37 880 €. Cet emprunt sera supprimé lors de la reprise des excédents 2021 au moment du vote du compte administratif.

2.2 Cuisine Centrale

La Cuisine Centrale est suivie sur un budget annexe autonome, dont les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 sont estimées à **2 383 560 €**. Elles sont composées à 53.2 % d'achats et fournitures pour un montant de 1 267 300 €, à 44.9 % de charges de personnel (1 070 000 €), et à 0.1 % de charges financières (3 410 €). Les dotations aux amortissements s'élèvent à 38 500 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 383 560 €, **dont 2 265 039 € sont issues de la tarification aux clients** (communes, lycées, collèges, centre de loisirs, EHPAD, portage à domicile, sociétés privées...) et 95 021 € de subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix.

La section d'investissement est fixée en 2020 à **147 600 €**, dont 42 600 € affectés au remboursement du capital des emprunts, 65 000 € pour des travaux de construction d'une légumerie (acquisition et installation d'un bâtiment modulaire), 39 000 € pour l'acquisition de matériel pour la légumerie (éplucheuse, tables de travail, bacs, etc.) et d'un transpalette.

Une subvention de 75 000 € (Pays de Morlaix) est inscrite pour financer cette légumerie. Le remboursement du capital de l'emprunt (42 600 €) est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (38 500 €) et d'une partie du virement de la section de fonctionnement (4 100 €).

Une partie de ces charges est autofinancée mais un emprunt d'équilibre de 30 000 € est nécessaire afin d'équilibrer le budget d'investissement 2022 de la Cuisine Centrale. Cet emprunt sera supprimé lors de la reprise des excédents 2021 au moment du vote du compte administratif.

2.3 Parc de Langolvas

L'exploitation du Parc des Expositions de Langolvas relève d'un budget annexe spécifique de la collectivité. En 2022, le total des charges de fonctionnement est estimé à **304 520 €**, composé de charges à caractère général (170 820 €), de charges de personnel (85 000 €), de charges financières (2 000 €) et de dotations aux amortissements (5 700 €).

Ces dépenses sont financées par les produits d'exploitation pour un montant de 150 072 € et une subvention d'équilibre du budget principal estimée à 154 448 €.

En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à **16 700 €**, dont 12 000 € affectés au remboursement du capital de l'emprunt et 4 700 € pour l'achat de matériels (tables, chariot).

Afin de financer l'investissement, un emprunt d'équilibre de 4 700 € est affecté à ce budget annexe.

2.4 Centre de santé municipal (CSM)

Un nouveau budget annexe « Centre de santé municipal » a été créé en 2021. En effet, la Ville de Morlaix veut permettre à tous un accès gratuit au soin quand celui-ci ne peut être offert par la médecine de ville ou hospitalière. Cet établissement municipal aura également vocation à mener des actions de prévention envers les habitants.

Ce Centre de santé municipal (CSM) est un service public administratif (SPA) qui dispose de sa propre autonomie financière.

En 2022, les dépenses de fonctionnement ne sont fixées qu'à hauteur de 30 000 € puisque cette année sera essentiellement consacrée à la construction du bâtiment, sis au 59-61, rue de Brest. Ainsi, une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 30 000 € est nécessaire.

Les dépenses d'investissement sont estimées à **950 000 €** comprenant des frais de maîtrise d'œuvre, les travaux de construction et de réhabilitation du bâtiment ainsi que l'achat de matériel (mobilier, matériel médical et informatique, etc.)

Les travaux et les équipements seront financés par des subventions (Leader, Région et DSIL) inscrites pour un montant de 460 000 € et un emprunt de 470 000 €.

3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2022 CONSOLIDEE :

BUDGETS 2022	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal	10 400 000,00	10 400 000,00	23 425 000,00	23 425 000,00
Propositions nouvelles	9 335 780,58	9 274 517,43	23 425 000,00	23 425 000,00
Reports	1 064 219,42	1 125 482,57		
Budgets annexes	1 238 904,00	1 238 904,00	5 085 734,00	5 085 734,00
Cuisine Centrale	147 600,00	147 600,00	2 383 560,00	2 383 560,00
Pôle Petite Enfance	124 604,00	124 604,00	2 367 654,00	2 367 654,00
Parc de Langolvas	16 700,00	16 700,00	304 520,00	304 520,00
Centre de Santé Municipal	950 000,00	950 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL	11 638 904,00	11 638 904,00	28 510 734,00	28 510 734,00

40 149 638,00